

Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie 7, rue Principale, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Etaient présents : BEDOUET Gérard, MADIOT Isabelle, DUTHEIL Olivier, HOGRET Yoann, GOHIER Arnaud, HESNAUX Delphine, CORMIER Catherine, ROGER Steve, BODIER Robert, RICHARD Mickaël, CHABOT Freddy, MOISY Stéphane.

Absents et excusés : JANITOR Angéline, CELLIER Lydia.
M. Arnaud GOHIER est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Comptes de gestion 2024
- Comptes administratifs 2024
- Subventions 2025
- Révision des statuts Territoire d'énergie Mayenne
- Chantier argent de poche
- Repas des Aînés
- Journée citoyenne
- Devis
- Divers

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 janvier 2025. Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Comptes de gestion – Exercice 2024– N° 2025-08

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures sont régulières :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024, par le Receveur (Commune et Lotissement du Parc) visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Comptes administratifs – Exercice 2024 – N° 2025-09

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Isabelle MADIOT, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024 dressés par M. Gérard BEDOUET, Maire, après s'être fait présenté les budgets primitifs et les décisions modificatives,

Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

	Mandats émis	Titres émis	Résultat N-1	Résultat
Investissement	541 661.25 €	45 422.28 €	453 439.21 €	-42 799.76 €
Fonctionnement	365 718.69 €	500 933.14 €	173 701.89 €	308 916.34 €
Total du budget	907 379.94 €	546 355.42 €	627 141.10 €	266 116.58 €

LOTISSEMENT DU PARC

	Mandats émis	Titres émis	Résultat N-1	Résultat
Investissement	0.00 €	0.00 €	0 €	0
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0 €	0
Total du budget	0.00 €	0.00 €	0 €	0

- 1- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 2- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 3- Arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Subventions 2025 - N° 2025-10

Le conseil municipal, après délibération, donne son accord pour le versement des subventions suivantes pour l'année 2025 :

<u>ORGANISMES</u>	Montant 2025
Union Sportive Renazé / St Saturnin du Limet	800.00 €
Association Saturn'Anim (<i>courrier</i>)	800.00 €
Comité des Fêtes St Saturnin	800.00 €
Rencontre des St Saturnin	800.00 €
Génération Mouvement - Les Aînés Ruraux	800.00 €
Associations Passions Partagées	800.00 €
Croix rouge	50.00 €
Sté de pêche de Congrier/St Saturnin	150.00 €
SPA Laval (0.50 € par habitant)	260.50 €
Ass des Anciens Combattants de Renazé	100.00 €
Ass des infirmes moteurs cérébraux	80.00 €
Alcool assistance	50.00 €
Le CAUE	110.00 €

A.F.M Téléthon53	80.00 €
Maison familiale de l'Hippodrome (1 élève)	50.00 €
Mayenne Nature Environnement	50.00 €
Association des paralysés de France	80.00 €
La ligue contre le cancer	80.00 €
France Alzheimer	80.00 €
Gym La Craonnaise (6 personnes)	60.00 €

Le conseil donne son accord pour la prise en charge du vin d'honneur qui sera servi lors des 50 ans du Club Générations Mouvement.

Révision statuts de TE 53 - N° 2025-11

Le maire expose que le syndicat d'énergie Territoire d'énergie Mayenne (TEM) a procédé à l'actualisation de ses statuts de leurs annexes afin qu'ils soient en conformité avec ses missions actuellement exercées.

Conformément à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales applicable par renvoi de l'article L5711-1 du même code, TEM a porté cette procédure à la connaissance de l'intégralité de ses membres dont la commune de St Saturnin Du Limet.

Ainsi, la délibération du comité syndical afférente, en date du 10 décembre 2024, ainsi que les statuts et leurs annexes actualisés, ont été notifiées à notre attention le 20 décembre 2024.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, prononce un avis favorable sur cette procédure de révision et accepte les termes statutaires révisés du syndicat Territoire d'énergie Mayenne.

Chantiers argent de poche - N° 2025-12

Cette opération en lien avec la communauté de communes de Pays de Craon crée la possibilité pour des adolescents de 16 à 18 ans inclus d'effectuer des petits chantiers de proximité de 3 heures à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (5 € par heure, soit 15 € par demi-journée).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler le dispositif argent de poche en juillet prochain et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à ce dispositif. L'indemnisation des jeunes se fera par mandat administratif.

Les chantiers retenus pour 2025 sont :

- Désherbage
- Peinture
- Entretien et nettoyage du mobilier urbain
- Animation à la maison de retraite

Droit de préemption urbain - N° 2025-13

Considérant la délibération en date du 27 février 2014 instituant un droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 février 2014,

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner établi par Me Isabelle MATHIEU, notaire à Château-Gontier-Sur-Mayenne 22, rue Pierre Martinet, reçu le 24 février 2025 concernant la vente de la parcelle cadastrée section C n° 252 (7, Chemin du Presbytère),

Le conseil municipal, après délibération, ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption sur la vente de la dite parcelle.

Tarifs communaux : Salle des loisirs – N°2025-14

Vu la délibération en date du 23 janvier 2025 fixant les tarifs de location de la salle des loisirs, Le conseil municipal, après délibération, fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Utilisation	Hors commune	Habitants de la commune
Toute la journée, jusqu'à 2 h	351.00 €	210.00 €
Jusqu'à 19 h	186.00 €	114.00 €
De 19 h à 2 h	216.00 €	127.00 €
Week-end : du vendredi 14 h au dimanche 19 h	625.00 €	375.00 €
Week-end : du jeudi 15 h au lundi 12 h	700.00 €	420.00 €
Réveillon St Sylvestre (jusqu'à 19 h le 1^{er} janvier)	538.00 €	319.00 €
Possibilité loc vaisselle (le couvert) – dél du 13/10/2022	0.50 €	0.50 €

- Facturation de la vaisselle cassée ou fêlée suivant tarif fixé par délibération du 25 janvier 2018
- Un acompte de 30 % est demandé à la réservation.
- Un forfait de 17 € sera demandé lorsque les lumières extérieures resteront allumées.
- Taux horaire facturé lorsque la salle ne sera pas rendue dans un état correct : 25.00 €
- Une remise exceptionnelle de 80 € (non cumulable avec le tarif « habitants de la commune ») sera accordée à l'utilisateur lorsque ce dernier prendra un traiteur de la commune avec une location minimum d'une journée.

Repas des aînés

Il est rappelé au conseil que chaque année un repas est offert aux personnes âgées de 64 ans et plus et résidant sur la commune. Le conseil est également convié. Une participation de 10 € par personne est demandée sauf pour les maires honoraires (A. MADIOT et G. MOISY).

Le conseil municipal décide de renouveler le repas des aînés pour les personnes âgées de 64 ans et plus et résidant sur la commune. Le montant de la participation reste inchangé, 10 € par personne, sauf pour les maires honoraires. La date du 23 avril est retenue pour cette année.

Journée Citoyenne

Les travaux retenus sont le désherbage et entretien au niveau du cimetière, des espaces verts et du Parc des Hunaudières. Un repas sera prévu le midi pour les participants. Cette journée (ou plutôt demi-journée) aura lieu le samedi 5 avril 2025.

Devis

Chauffage salle des loisirs : Il est présenté au conseil municipal deux devis pour le remplacement des deux ventilo convecteurs de la salle des loisirs :

- Devis LENOIR pour un montant de 4 482.46 € HT soit 5 378.95 € (7 500 W)
- Devis PINEAU pour un montant de 5 171.10 € HT soit 6 205.32 € (7 500W)
- Devis PINEAU pour un montant de 4 442.96 € HT soit 5 331.55 € TTC (6 000W)

Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Lenoir pour un montant TTC de 5 378.95 €, sous réserve de l'évacuation des anciens chauffages.

Divers

- Compte rendu de la réunion déchets verts

- La commission fleurissement se réunira le vendredi 14 mars à 14 heures.

- Date de la prochaine réunion : Jeudi 20 mars.